

Etude du rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Autor(en): **Schindelholz, R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **37 (1966)**

Heft 10

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825091>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Etude du rapport de gestion de la Direction de l'économie publique

Le rapport sur la gestion 1965 de la Direction de l'économie publique du canton de Berne est sorti de presse récemment. Notre bulletin, ces dernières années, a fait état de ce rapport ou de quelques-uns des chapitres que nous jugeons intéressants.

La lecture d'un tel document n'étant pas toujours facile, nous jugeons utile à nouveau d'étudier quelques points de ce rapport. Nous proposons à nos lecteurs l'examen particulier des chapitres suivants :

- I. Statistiques industrielles
- II. Tourisme
- III. Le marché du travail
- IV. La formation professionnelle
- V. L'orientation professionnelle

I. Statistiques industrielles

Au 31 décembre 1965, pour les deux arrondissements du canton, le total des établissements soumis à la loi fédérale sur le travail dans les fabriques était de 2410. Il est intéressant de suivre l'évolution du nombre des fabriques établies dans le canton, pour quelques années :

1920	1415	fabriques	
1930	1318	»	(année de crise économique)
1940	1342	»	
1950	1912	»	
1960	2065	»	
1961	2154	»	
1962	2275	»	
1963	2380	»	
1964	2397	»	
1965	2410	»	

Si l'on veut établir la liste des districts en fonction du nombre des fabriques, on obtient les renseignements suivants :

1. Berne	515	fabriques	(dont 373 pour la ville)
2. Bienne	270	»	(dont 267 pour la ville)
3. Moutier	150	»	
4. Courtelary	139	»	
5. Porrentruy Thoune	} 119	»	
6. Aarwangen			
7. Berthoud	100	»	
8. Delémont	91	»	
etc.			

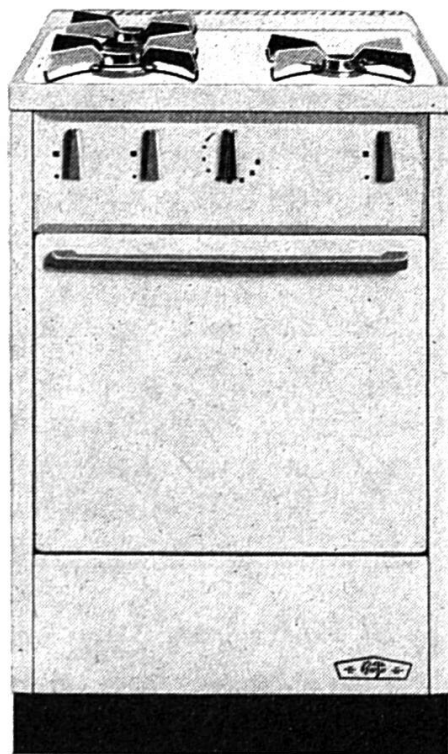
Parmi les moins riches en fabriques des 22 districts du canton, nous pouvons citer Cerlier, Haut-Simmental, Gessenay, Signau, lesquels



Quand les femmes peuvent choisir, elles choisissent **le nouveau gaz**

Car elles apprécient la flamme visible du gaz, cette énergie si finement réglable. Un léger déplacement de la manette et instantanément l'apport de chaleur est maximum ou minimum, à

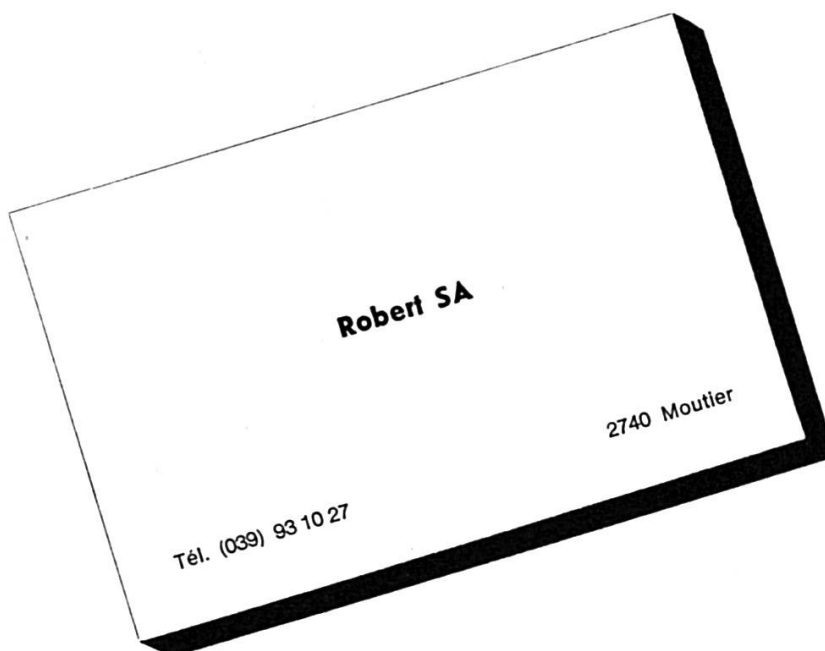
volonté. Et sur le marché, que de belles cuisinières et ensembles de cuisine : pratiques, rationnels, sûrs, bon marché. Oui, les femmes savent pourquoi elles choisissent le nouveau gaz.



Nouveau gaz –
Confort nouveau



Pour un bel imprimé,
voici une bonne adresse :



1313

LA JURASSIENNE

Caisse d'assurance-maladie
créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET D'HOSPITALISATION
INDEMNITÉS AU DÉCÈS — ASSURANCE-TUBERCULOSE
SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
ASSURANCE-MATERNITÉ — ASSURANCE COLLECTIVE

Présidence : **Delémont**, avenue de la Gare 46, tél. (066) 2 15 13
Administration : **Cortébert**, tél. (032) 97 14 44

1306

ont moins de 20 entreprises répondant à la définition de la loi fédérale sur les fabriques.

Nous ne jugeons pas intéressant de reproduire les chiffres concernant certains travaux du secrétariat de l'Economie publique: mutations d'entreprises, mesures d'exécution, etc.

Service de l'industrie horlogère à Bienne

Nous ferons une plus grande place, dans le cadre des statistiques industrielles, au rapport du Service de l'horlogerie à Bienne. Ce rapport débute par une mise en garde: l'accroissement constant des exportations ne signifie pas un accroissement parallèle des bénéfiques; bien des entreprises horlogères doivent faire face à des situations pas toujours réjouissantes; en conclusion, si l'industrie horlogère suisse a pu, en 1965, renforcer ses positions sur les marchés mondiaux, la concurrence étrangère se fait toujours plus pressante.

Si en 1963 et 1964, la part des exportations de montres de petit volume de la Suisse représentait 76 % du total des exportations des pays producteurs, la part du Japon passait de 1963 à 1964 de 2,8 % à 4,5 %. (Selon rapport de gestion 1965 de la Fédération horlogère suisse.)

Les exportations suisses de produits horlogers se sont montées, pour 1965, à une valeur totale de 1798,5 millions de francs. Cela représente une augmentation de 10,2 % par rapport à 1964.

Le canton de Berne compte actuellement 665 petits établissements horlogers, soit 8 de moins qu'en 1964; ce mouvement se poursuit depuis 1963 et se continuera sans doute, surtout par les mesures prises par le Service de l'industrie horlogère de Bienne pour assurer le reclassement des petits patrons horlogers; il est ressorti en effet d'une enquête, faite par l'Institut d'économie d'entreprise de l'Université de Berne au sein des entreprises de pierres fines, que la situation dans cette branche n'est pas toujours réjouissante.

II. Tourisme

Nous groupons sous ce titre général plusieurs chapitres du rapport de la Direction de l'économie publique: auberges et commerces de boissons alcooliques, guides de montagne et maîtres de ski, encouragement au tourisme.

Il nous semble intéressant de relever quelques chiffres concernant les auberges dans le canton:

	Ensemble du canton	7 districts jurassiens
Hôtels	1237	268
Auberges	1216	395
Pensions	69	1
Cuisines populaires	5	1
Pensions publiques	90	18
Sociétés closes	41	12
Débits de liqueurs	53	4
Restaurants sans alcool	524	63
	<hr/> 3235	<hr/> 762

Il y a donc dans le Jura, pour l'ensemble des établissements publics, une proportion de 23% du total cantonal; cette proportion est très forte en particulier pour les auberges, dont les districts jurassiens ont une proportion de 32% de l'ensemble du canton. C'est le district de Porrentruy qui vient en tête avec 65 auberges.

Quant aux émoluments de patentes perçus en 1965, ils sont de 1 409 525 francs pour l'ensemble du canton. La part du Jura est de 238 355 francs, soit 15% environ du total des émoluments cantonaux.

Le ski joue un rôle important dans le canton; ainsi, chaque saison ont lieu des cours de préparation au brevet bernois de maître de ski; 44 candidats obtinrent la licence à la fin du cours 1964/65; sur 40 candidats au cours de maîtres de ski 1965/66, 29 ont été autorisés à poursuivre leur préparation. Pendant la saison 1965/66, 17 écoles de ski ont obtenu l'autorisation d'enseigner ce sport à titre collectif.

La loi du 2 février 1964 sur le tourisme est entrée en vigueur le 1^{er} décembre de cette même année; cette loi est destinée à favoriser le tourisme et une commission d'experts a été mise sur pied; cette commission eut à s'occuper en particulier de la taxe d'hébergement, des normes à prévoir pour les contributions en faveur de la propagande touristique, de l'élaboration d'un règlement sur le camping à l'intention des communes, etc. Les associations touristiques régionales ont bénéficié de contributions en faveur de leur propagande touristique; ces sommes ont atteint 300 000 francs en 1965. Quant à la taxe d'hébergement, elle rapporta au total la somme réjouissante de 755 551 francs. Le rapport relève quelques incohérences dans la manière de prélever cette taxe, la loi étant nouvelle en la matière.

III. Le marché du travail

L'année 1965, relève le rapport, est marquée par une croissance ralentie. Cet abaissement de l'expansion se manifeste essentiellement sur le marché extérieur et dans la construction. Quant au degré d'occupation du personnel, la situation reste très favorable. Nous reproduisons le tableau très intéressant publié par le rapport, tableau indiquant l'indice de l'occupation au milieu de l'année et à la fin de l'année pour l'industrie, le bâtiment et l'indice général. La comparaison est surtout intéressante pour les cinq dernières années :

	Milieu de l'année			Fin de l'année		
	Industrie	Bâtiment	Indice général	Industrie	Bâtiment	Indice général
1961	158,5	198	165,6	162,1	118	154,2
1962	164,2	218	173,9	168,8	140	163,6
1963	171,4	239	183,5	169,3	164	168,3
1964	171,3	263	187,8	169,6	180	171,5
1965	169,6	258	185,5	165,4	171	166,4

Moyenne annuelle 1944 : 100

1965 a été marquée par une intervention des autorités sur le marché du travail afin de combattre la surpopulation étrangère. L'arrêté fédéral du 26 février 1965 permit, grâce au double plafonnement qu'il institua, une régression de 4700 personnes étrangères pour le canton, soit 6,4 % du mois d'août 1965 par rapport à août de l'année précédente. Nous reproduisons d'ailleurs les chiffres complets pour le canton de Berne :

Recensement d'août	Effectif	Modification par rapport à l'année précédente
1961	57 714	+ 27,7 %
1962	67 939	+ 17,7 %
1963	71 756	+ 5,6 %
1964	73 744	+ 2,8 %
1965	69 015	— 6,4 %

La réduction de 6,4 % pour le canton est supérieure à la réduction pour l'ensemble de la Suisse, laquelle est de 6,2 %.

A fin août, l'effectif des étrangers se répartissait ainsi, selon les différentes catégories de permis :

Permanents	47 146
Saisonniers	21 065
Frontaliers	804
	<hr/>
	69 015 (dont 21 604 femmes)

Quant à la répartition par nationalités, nous obtenons les chiffres suivants :

Italiens	48 259
Espagnols	9 632
Allemands	4 916
Français	1 966
Autrichiens	1 817
Autres	2 425

IV. La formation professionnelle

Le rôle de l'Office cantonal de la formation professionnelle, dirigé par M. le Dr Otto Nickler et, pour la partie romande du canton, par son adjoint M. A. Bolliger, ressort des chiffres suivants : 70 % des garçons et le tiers des filles sortant de l'école obligatoire entrent en apprentissage. Une grande évolution s'est manifestée depuis vingt ans, ainsi que le montre le tableau suivant :

Contrats d'apprentissage enregistrés par l'office :

1945 :	11 995.
1955 :	15 345
1965 :	24 000

L'Office cantonal de la formation professionnelle aura une tâche importante à mener à chef ces prochaines années : la révision complète de la loi bernoise sur la formation professionnelle ; cette loi doit en effet être refondue, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale. Le rapport relève encore que la surveillance de tous les contrats

d'apprentissage ne serait pas possible pour l'office, sans la collaboration de 50 commissions d'apprentissage régionales.

Le travail de l'office durant la dernière année : organisation de nombreuses conférences de recteurs des écoles professionnelles, écoles de commerce et écoles complémentaires commerciales ; introduction des nouvelles normes de la loi fédérale sur la formation professionnelle ; organisation de l'enseignement et délimitation des zones de recrutement, etc.

Une autre constatation intéressante : alors que le nombre des apprentis n'a cessé d'augmenter depuis vingt ans, on relève une stagnation depuis quelques années. Examinons cette évolution pour les trois catégories les plus importantes de nos écoles professionnelles :

	1964	1965
Ecoles professionnelles artisanales	15 959	16 162
Ecoles complémentaires commerciales	7 278	7 129
Ecoles supérieures de commerce ¹	674	694

Si l'on tient compte de l'augmentation de la population, ces chiffres dénoncent même une régression du nombre d'apprentis. Le rapport de l'office en attribue la cause à une fréquentation assidue des écoles supérieures. Il est également fait allusion au nombre toujours plus grand d'éléments insuffisants entrant en apprentissage et le rapporteur conclut en disant que cette évolution doit être observée soigneusement, et non seulement acceptée.

En revanche, on observe la mise sur pied d'un nombre plus grand de cours de perfectionnement. Ainsi, les écoles artisanales ont organisé 201 cours de perfectionnement (197 l'année précédente) ; ces cours ont été suivis par 3665 personnes. Les écoles commerciales ont organisé le chiffre record de 276 cours spéciaux que suivirent plus de 5000 candidats.

En évoquant les examens de fin d'apprentissage, le rapport montre l'importance qu'il accorde à la préparation, non pas seulement des candidats, mais des experts ! En effet, une place importante est consacrée à ce problème de la préparation et de la conscience des experts, dont l'insuffisance est la cause d'un nombre trop grand de recours ; il s'agit ici des experts fonctionnant pour les examens de fin d'apprentissage des professions artisanales.

Quant aux statistiques des examens, elles se présentent ainsi pour 1965 :

Ecoles	Total des apprentis		Certificats délivrés	
	1965	1964	1965	1964
Ecoles spéciales ²	165	169	165	167
Ecoles artisanales	4528	4259	4386	4137
Ecoles professionnelles comm.	2562	2645	2389	2497
Ecoles sup. de commerce	191	210	187	207
	7446	7283	7127	7008

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc Moderne et confortable	(R. Ludi) [032] 92 15 51
Bienne	Hôtel Seeland Entièrement rénové - Confort	(A. Flückiger) [032] 2 27 11
Boncourt	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) [066] 7 56 63
Courgenay	Restaurant La Diligence Sa cuisine française	(Jean Cœudevez) [066] 7 11 65
Delémont	Hôtel du Midi Rénové - Confort	(Oscar Broggi) [066] 2 17 77
Delémont	Hôtel Terminus Tout confort	(Robert Obrist) [066] 2 29 78
Moutier	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) [032] 93 10 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf - Confort, salles	(Jean Marty) [038] 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) [066] 6 11 41
Saint-Imier 1305	Hôtel des XIII Cantons Relais gastronomique du Jura	(M. Zibung) [039] 4 15 46

Loterie SEVA

1 x 100'000

10 autos Volvo

2x 5'000

5x 2'000

10x 1'000

etc., etc., etc.

Tirage 27 oct.

On constate donc que le nombre des candidats des professions artisanales a augmenté par rapport à 1964; ce nombre a diminué de 83 unités pour les professions commerciales; le nombre des échecs s'est à nouveau accru par rapport à l'année précédente: 142 échecs dans les professions artisanales (3,1% des candidats), 173 échecs aux examens de fin d'apprentissage dans les professions commerciales (6,7%). Quant aux écoles de commerce, le pourcentage des échecs aux examens finals est minime.

Indiquons encore que le canton a assumé pour 575 971 francs de frais d'examens, frais que la Confédération prendra à charge pour 32%.

V. L'orientation professionnelle

Le rapport relève en premier lieu que l'orientation professionnelle fait actuellement étroitement corps avec la population, ce qui explique la grande activité des divers offices d'orientation.

Ainsi, durant l'année 1965, 9054 personnes subirent l'examen d'orientation professionnelle, dont 3881 femmes et 5173 hommes ou jeunes gens.

Pour les jeunes gens, les professions choisies, par ordre d'importance, sont les suivantes :

- professions de l'industrie des métaux, machines et électrotechnique
- apprentissage commercial
- professions techniques
- professions libérales

Ajoutons qu'au troisième rang par ordre d'importance, 509 personnes ayant subi l'examen d'orientation professionnelle n'ont pas pu faire un choix bien déterminé.

Chez les jeunes filles, la grande majorité fut dirigée vers la profession commerciale; on parle, au second rang, des « professions libérales » dont le rapport devrait donner quelques explications.

Ajoutons que la grande majorité des requérants provient de l'école primaire. Enfin, le rapport indique encore qu'en 1965, l'Office d'orientation professionnelle alloua 1289 bourses (dont 351 dans le Jura), ce qui représenta un montant global de 649 656 fr. 40.

Tels sont les points essentiels que nous avons jugé intéressants de relever dans le rapport de gestion de la Direction de l'économie publique du canton.

R. SCHINDELHOLZ

¹ Ecoles supérieures de commerce des jeunes filles, Berne, Ecole de commerce de la ville de Bienne, Ecole supérieure de commerce de Delémont, Ecole supérieure de commerce, La Neuveville. Les autres écoles de commerce ne dépendant pas du Département de l'économie publique (Porrentruy, Saint-Imier, etc.), mais du Département de l'instruction publique !

² Atelier d'apprentissage de la ville de Berne, Ecole professionnelle des filles à Berne, Ateliers Laubegg pour infirmes.